

BOUHET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU LUNDI 2 MAI 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le deux mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle des fêtes de Bouhet en raison de la pandémie de COVID 19.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Pierre-Yves MERCKEL, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX, Yanick DIOCLES, Richard INES et Louis-Marie COUDRIN, et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU et Séverine LAMOUREUX.

Absents excusés : Mmes Monique BRIFFAUD et Sandra SEIGNEURET et M David ARRIF.

Secrétaire de séance : M Jean-Daniel RODRIGUEZ.

Invitée : Mme Florence BAZILE, Secrétaire.

Date de convocation : mercredi 27 avril 2022.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 4 avril 2022 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Une erreur a été relevée page 7, point 9 b- : il faut remplacer le mot « fonctionnement » par le mot « investissement ». Une fois cette modification apportée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES PUBLIQUES :

1. Aide à l'acquisition immobilière : subvention départementale dans le cadre du fonds de revitalisation (délib.)
2. Subvention départementale pour le remaniement de la toiture d'un bâtiment communal servant aux associations dans le cadre du fonds de revitalisation (délib.)
3. Ouverture d'un budget annexe pour le multiservices. (délib.)
4. Ouverture d'un budget annexe pour les locaux destinés à l'activité économique (délib.)
5. Imputation au compte 6232 : prise en compte de toutes les cérémonies et commémorations (délib.)
6. Subvention exceptionnelle en faveur de l'UKRAINE (délib.)
7. Régime indemnitaire du régisseur et du mandataire suppléant (délib.)
8. Analyse financière au 21 avril 2022.

URBANISME / VOIRIE / PROJETS :

9. Avis sur les travaux de voirie à Supplançay (délib.)
10. Décisions du maire pour le Droit de Préemption Urbain
11. Projets en cours : point de situation.

ÉLECTIONS :

12. Elections Législatives des 12 et 19 juin 2022 : tableau des permanences.

COMMISSIONS :

13. Compte-rendu de la commission « Cadre de vie et Fêtes publiques ».

QUESTIONS DIVERSES :

14. Demande de signaleurs pour le passage du Tour Poitou-Charentes le 24 août 2022.

TOUR DE TABLE.

FINANCES PUBLIQUES :

1. Aide à l'acquisition immobilière : subvention départementale dans le cadre du fonds de revitalisation (délib.)

Monsieur Diocles arrive en séance à 19 h 15, à temps pour prendre part au vote.

Pour l'achat du bâtiment jouxtant les toilettes publiques et les archives, appartenant à Monsieur Chauveau, il est possible de demander au Département de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre du fonds de revitalisation. S'agissant d'une acquisition de bien, le plafond subventionnable est fixé à 100 000 € et la subvention, déterminée par le nombre d'habitants sur la commune, pourra aller jusqu'à 40 % du montant de l'acquisition et des frais de notaire (29 000 € + 1 417 € HT = 30 450 €) soit 12 166,80 €.

Il est par ailleurs obligatoire de déterminer une destination au bien acquis. Après avoir demandé des précisions au « guichet unique » du Département, un lieu de stockage pour les services techniques est éligible à la demande de subvention.

Une délibération est nécessaire pour cette demande, et un dossier de demande de subvention sera également préparé par le secrétariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ci-dessus
- **DIT** que le bien acquis aura pour destination un lieu de stockage pour les services de la commune.
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du fonds de revitalisation d'un montant total de 12 166,80 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer toutes pièces se rapportant à cette opération et de déposer tous les dossiers utiles à son financement.

2. Subvention départementale pour le remaniement de la toiture d'un bâtiment communal servant aux associations dans le cadre du fonds de revitalisation (délib.)

La toiture du bâtiment communal servant à des associations Bouhétaises et situé 19 rue du Pont des Arceaux, doit être totalement remaniée. Le devis a été signé, et les travaux devraient avoir lieu en juillet 2022. Il est également possible de demander au Département de la Charente-Maritime une subvention, dans le cadre du fonds de revitalisation, de 40 % de la dépense HT occasionnée, soit 1 718 € (dépense de 4 295 € HT).

Une délibération est également nécessaire et un dossier de demande de subvention sera préparé par le secrétariat.

Monsieur Diocles remarque que ce remaniement total sera une plus-value pour le bâtiment dans son ensemble. Monsieur le Maire souhaite qu'une mention de demande d'autorisation de commencement de travaux soit ajoutée à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du fonds de revitalisation d'un montant total de 1 718,00 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer toutes pièces se rapportant à cette opération, de demander une autorisation de commencement de travaux et de déposer tous les dossiers utiles à son financement.

3. Ouverture d'un budget annexe pour le multiservices. (délib.)

Les travaux de démolition du bâtiment en pierres sur la place de la poste interviendront sans doute assez rapidement, puis viendront les travaux de reconstruction. Toutes ces dépenses devront être prises en compte sur un budget annexe, il est donc proposé aux élus de délibérer afin de créer le budget annexe « MULTISERVICES », d'autoriser le Maire à déclarer l'assujettissement de ce budget à la TVA, à compter de sa création, et à signer tous documents s'y rapportant, et à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Monsieur Diocles souhaite savoir si la reconstruction doit être réalisée à l'identique. En réalité, Monsieur le Maire précise, que selon le règlement de zonage du PLUi-H en vigueur, seuls 80 % des 131 m² du bâtiment initial pourront être reconstruits. Quant à savoir si le volume du bâtiment sera respecté, cela dépendra des propositions de l'architecte.

Monsieur Inès remarque que l'ensemble des bâtiments autour de la place présentent une même hauteur, ce serait dommage de ne pas la respecter pour la reconstruction.

Monsieur le Maire précise que la personne qui louera le bâtiment pour le multiservices prendra certainement une franchise VIVAL (groupe CASINO). La Française des jeux a par ailleurs donné son accord et installera son stand quand les travaux seront terminés et le commerce prêt à ouvrir ses portes.

Monsieur Diocles souhaite savoir si des dates de commencement ou de fin de travaux ont été prévues.

Monsieur le Maire précise que suite à l'inertie de la SEMDAS sur ce dossier, il a été décidé de prendre contact directement avec un architecte, Christophe PILLET qui est déjà intervenu pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie. Ce dernier envisage une fin de travaux pour septembre 2023. La démolition pourrait commencer mi-juin, mais il faut prévoir un chantier de désamiantage (quelques plaques de fibrociment).

Monsieur Rodriguez indique qu'il sera possible de récupérer et conserver des pierres sur demande. L'entreprise qui a été contactée travaille avec un huissier qui fait ses constatations avant et après chantier. Enfin, l'entreprise s'est engagée à remettre en état la voirie si elle devait être endommagée par les travaux.

Monsieur Gentès demande que la mairie se renseigne sur l'entreprise qui s'occupera du désamiantage, certaines d'entre elles sont à éviter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE ACTE** au rapporteur des explications entendues,
- **APPROUVE** la création du budget annexe en comptabilité M14 tenu hors taxes et dénommé « MULTISERVICES »,
- **AUTORISE** le Maire à déclarer l'assujettissement de ce budget à la TVA, à compter de sa création, et à signer tous documents s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. Ouverture d'un budget annexe pour les locaux destinés à l'activité économique (délib.)

De la même manière et pour les mêmes conditions, les travaux intervenant au 8, rue Leconte afin d'y accueillir des activités économiques seront pris en compte dans le budget annexe « LOCAUX D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ».

La destination des travaux entrepris a été définie comme activités économiques.

Selon l'architecte Christophe PILLET une fin de travaux pourrait être envisagée pour juillet 2023.

Pour information, Monsieur le maire indique que le bornage du 6 rue Leconte devrait intervenir en juin 2022 avant la vente de cette parcelle à une coiffeuse dont le projet est bien avancé. Les demandes de viabilisation en charge de la commune sont en cours pour tous les réseaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE ACTE** au rapporteur des explications entendues,
- **APPROUVE** la création du budget annexe en comptabilité M14 tenu hors taxes et dénommé « LOCAUX D'ACTIVITES ECONOMIQUES »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclarer l'assujettissement de ce budget à la TVA, à compter de sa création, et à signer tous documents s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5. Imputation au compte 6232 : prise en compte de toutes les cérémonies et commémorations (délib.)

La délibération DCM 31/2020 en date du 23 juin 2020 détaillant les dépenses au compte d'imputation 6232 « Fêtes et cérémonies », est trop précise et n'intègre pas certaines cérémonies officielles. Ainsi Monsieur le Maire propose de la modifier comme suit :

« Le Conseil Municipal, AUTORISE les dépenses suivantes à l'article 6232 :

- ...
- Cérémonies ~~du 8 mai, du 8 juin, du 18 juin et du 11 novembre~~ et commémorations officielles.
- ...

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** les dépenses suivantes à l'article 6232 :
 - Téléthon
 - Cérémonies et commémorations officielles
 - Célébrations du 14 juillet
 - Repas des aînés
 - Expositions
 - Fêtes de Noël et de fin d'année
 - Cadeaux et vins d'honneur offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ...), d'événements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres événements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune.
 - Couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune,
 - Opération « nettoisons la nature ».
 - Inaugurations diverses sur la Commune.
 - Tour de France et autres manifestations saisonnières
 - Vœux du Maire à la Population et au personnel communal

6. Subvention exceptionnelle en faveur de l'UKRAINE (délib.)

Lors du Conseil Municipal du mois d'avril 2022, les élus avaient évoqué cette possibilité en proposant une somme de 200 € mais sans délibérer. Il est proposé lors de cette séance de délibérer afin que le secrétariat puisse mandater cette subvention exceptionnelle. Il sera également nécessaire de déterminer l'association à laquelle verser cette subvention car deux d'entre elles avaient été évoquées en avril, à savoir la Protection Civile et la Croix Rouge.

Il est pris la décision d'accorder la subvention à Fédération Nationale de la Protection Civile.

Monsieur Pierre-Yves Merckel demande aux élus présents s'ils sont d'accord pour délibérer pour une autre subvention, même si elle n'était pas prévue initialement. En effet, il a été convenu que la mairie participerait financièrement au goûter qu'offre le Foyer de Vie de Bouhet à ses résidents et leurs parents (au départ il s'agissait de la galette des rois qui a dû être repoussée à cause de la pandémie).

Le Conseil se prononce favorablement pour prendre cette délibération.

Il est proposé 200 € (deux cents euros) à la majorité des avis. Monsieur Diocles considère que 150 € suffiraient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 voix contre :

- **DÉCIDE** de verser une subvention « brute » de 200 € (deux cents euros) au Foyer de Vie de Bouhet pour la participation de la commune à son goûter organisé pour ses résidents et leurs familles.
- **PRÉCISE** que ce montant sera prélevé à l'article 6574 du Budget Prévisionnel 2022.

7. Régime indemnitaire du régisseur et du mandataire suppléant (délib.)

Madame Rambaut, Trésorière de Surgères a interpellé le secrétariat sur la délibération DCM 02/2022 prise lors de la séance du 7 février 2022 qui n'est pas valide. Il est donc nécessaire de délibérer de nouveau sur ce point en tenant compte des éléments fournis par la Trésorerie.

Monsieur le Maire propose une délibération « annule et remplace ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de mettre en place une IFSE régie pour le régisseur et le mandataire suppléant de la régie de la commune de Bouhet
- **VALIDE** le montant annuel à 110 € qui sera versé en une seule fois, en décembre de chaque année.
- **PRÉCISE** que le mandataire suppléant percevra cette « IFSE Régie » au prorata temporis de sa suppléance effectivement réalisée, sans que le régisseur ne soit privé de la sienne.

8. Analyse financière au 21 avril 2022.

Il avait été décidé lors du vote du Budget Primitif 2022 que des points de situation « finances » seraient régulièrement abordés dans le courant de l'année.

Une première analyse financière a donc été établie au 21 avril 2022 comme suit :

Analyse à la date du		25/04/2022				
DEPENSES FONCTIONNEMENT REEL				RECETTES		
Chapitre	Réalisé	%age réalisation		Chapitre	Réalisé	%age réalisation
011	49 943,93 €	30,27%		013	2 667,37 €	53,35%
012	75 827,29 €	33,61%		70	13 807,19 €	27,77%
014	- €	0,00%		73	68 067,00 €	20,43%
65	14 714,95 €	16,57%		74	15 186,00 €	13,11%
66	7 590,17 €	87,91%		75	5 853,15 €	41,81%
67	- €	0,00%		76	- €	0,00%
				77	6 715,96 €	134,32%
	148 076,34 €	27,81%			112 296,67 €	10,55%
Capital remboursé		27 798,58 €				
COMMENTAIRES :						
Les dépenses de fonctionnement sont globalement dans les normes au moment de l'analyse.						
Les recettes de DGF et les compensations fiscales ne sont perçues qu'en juillet et octobre.						
De ce fait les recettes ne correspondent pas à 33 % du budget prévisionnel. Il est donc impossible de calculer les ratios d'analyse financière classiques.						

URBANISME / VOIRIE / PROJETS :

9. Avis sur les travaux de voirie à Supplançay (délib.).

Depuis de nombreuses années, des riverains de Supplançay se plaignent d'un problème de gestion des eaux pluviales dans ce hameau. Des devis ont été demandés et des travaux pourraient être réalisés pour régler le problème. Cette dépense a été budgétée à la section d'investissement pour un montant de 4 050 €. Monsieur le Maire indique que des divergences sont apparues au sein de l'exécutif sur ce point et sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de trancher sur ce dossier : les travaux doivent-ils enfin être entrepris à Supplançay ? Cette récupération d'eau de pluie sur le domaine public vient en réalité d'un terrain privé.

Monsieur Gentès demande si les entreprises qui ont envoyé des devis peuvent garantir que les travaux entrepris seront efficaces.

Madame Lamoureux indique que la pluie qui tombe, tombe pour tout le monde sans distinction. Il n'y a pas qu'à Supplançay qu'il y a des problèmes liés au réseau pluvial.

Madame Villain souhaite mettre les choses au point : il y a des incompréhensions et non des divergences au sein de l'exécutif, comme indiqué sur la note de synthèse. Madame Villain précise donc qu'elle n'est pas en désaccord avec ces éventuels travaux, elle a simplement des questionnements.

Monsieur Lamoureux indique qu'à une époque, il avait été envisagé de creuser une tranchée qui permettrait d'amener l'eau jusqu'au fossé existant. Deux entreprises ont effectivement parlé de mêmes types de travaux, mais une autre a indiqué que cela impliquerait un très gros travail d'entretien car ce genre de tranchée peut facilement se boucher.

Monsieur Merckel remarque que ce dossier est étudié depuis au moins trois mandats, et il dure depuis bien trop longtemps. Le problème pourrait être enfin solutionné. Il préconise donc aux élus de montrer de la bonne volonté pour en terminer avec cette demande.

Monsieur Chauveau note également que l'eau dans la rue n'est jamais rentrée chez le riverain demandeur. Il y a toujours de l'eau qui stagne dans les rues, partout sur la commune, quand il pleut beaucoup.

Monsieur Inès espère que le fait de détourner au moins une partie du pluvial, permette de résoudre au moins en partie le problème soulevé.

Monsieur le Maire et Monsieur Rodriguez indiquent que jusqu'à maintenant aucun autre administré ne s'est fait connaître à la Mairie pour ce type de problème.

Monsieur Gentès dit que si d'autres personnes se manifestaient, les demandes pourraient alors être examinées au cas par cas. S'il est possible de régler, même partiellement, le problème de Supplançay, pourquoi pas.

Monsieur Chauveau souhaite s'abstenir pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention,

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de création d'un réseau pluvial dans le hameau de Supplançay
- **DIT** que les dépenses sont prévues à la section d'Investissement du budget primitif 2022

10. Décisions du maire pour le Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ◆ 23, rue Leconte, propriété cadastrée C 702. Superficie totale : 507 m².
- ◆ 1 bis, chemin de la Croix des Oliviers, propriété cadastrée C 760. Superficie totale : 957 m².

11. Projets en cours : point de situation.

Pour le projet de réhabilitation de locaux en vue d'être loués pour y recevoir des activités économiques, Monsieur le Maire que l'infirmière libérale de Virson et la Kiné d'Anais sont toujours partantes. La pédicure/podologue semble toujours intéressée pour y installer son cabinet secondaire.

La date de commercialisation des lots du Clos Saint Laurent géré par Nexity devrait être possible à compter de début septembre 2022.

Le lotissement communal ne pourra voir le jour qu'après la vente de 80 % des lots du 1^{er} lotissement.

ÉLECTIONS :

12. Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 :

Un tableau des permanences des élus doit être établi pour chacun des tours des élections.

L'ouverture des bureaux de vote est normalement prévue de 8 h à 18 h.

Il est nécessaire de prévoir lors de cette séance les titulaires et les suppléants (le prochain Conseil Municipal ayant lieu le lendemain du 1^{er} tour)

➤ DIMANCHE 12 JUIN 2022

	8H00 – 12H00	12H00 – 15H00	15H00 – 18H00
Président	Christophe RAULT (T)	Florence VILLAIN (S)	Richard INES (S)
Secrétaire	Pierre-Yves MERCKEL (T)	Isabelle SIMONNEAU (S)	Aurélien Gentès (S)
Asseseurs	Séverine LAMOUREUX (T)	Louis-Marie COUDRIN	Yves LAMOUREUX (T)
Asseseurs	Yanick DIOCLES (S)		David ARRIF (S)

T : Titulaires ; S : Suppléants

➤ DIMANCHE 19 JUIN 2022

	8H00 – 12H00	12H00 – 15H00	15H00 – 18H00
Président	Christophe RAULT (T)	Florence VILLAIN (S)	Richard INES (S)
Secrétaire	Jean-Daniel RODRIGUEZ (T)		Yves LAMOUREUX (S)
Asseseurs	Séverine LAMOUREUX (T)	Isabelle SIMONNEAU (S)	Louis-Marie COUDRIN (T)
Asseseurs	Yanick DIOCLES		Pierre-Yves MERCKEL (S)

T : Titulaires ; S : Suppléants

Les membres du bureau de vote TITULAIRES devront être présents à l'ouverture du scrutin à 8 heures et à l'issue du dépouillement pour signer les procès-verbaux.

DIMANCHE 12 JUIN 2022 :

Président titulaire : Christophe RAULT. Suppléants : Florence VILLAIN et Richard INES
Secrétaire Titulaire (1) : Pierre-Yves MERCKEL Suppléants : Isabelle SIMONNEAU et Aurélien GENTES
Asseseurs titulaires (2) : Séverine LAMOUREUX et Yves LAMOUREUX Suppléants : Yanick DIOCLES et David ARRIF.

DIMANCHE 19 JUIN 2022 :

Président titulaire : Christophe RAULT. Suppléants : Florence VILLAIN et Richard INES
Secrétaire Titulaire (1) : Jean-Daniel RODRIGUEZ Suppléants : Yves LAMOUREUX et
Asseseurs titulaires (2) : Séverine LAMOUREUX et Louis-Marie COUDRIN Suppléants : Pierre-Yves MERCKEL et Isabelle SIMONNEAU.

Les cases en jaunes sont à pourvoir.

Monsieur Gentès quitte la séance à 20 h 30.

COMMISSIONS :

13. Compte-rendu de la commission « Cadre de vie et Fêtes publiques ».

La commission « Cadre de Vie et Fêtes Publique s'est réunie le jeudi 14 avril 2022, Monsieur INES donne un compte-rendu de cette réunion (en italique la retranscription du compte-rendu fourni par Monsieur Inès).

Le 31/05 : pot de départ de Karine à 18 h 30 à la salle des fêtes. Monique se charge d'acheter un cadeau d'une valeur d'environ 30 € et Aurélien s'occupe de trouver des médailles à l'effigie de la commune afin d'en offrir une à Karine.

Le 08/05 : commémoration de l'armistice.

Invitation des Bouhétais à participer à cette cérémonie qui commence par un cortège de la place de la mairie jusqu'au cimetière, et se termine par un pot de l'amitié à la salle des fêtes offert par la municipalité.

Nous commanderons à David ARRIF des « amuse-bouche » et Richard s'occupe des Boissons (et des cacahuètes et chips)

Monsieur Merckel indique que Monsieur ARRIF est en congés le 8 mai, il ne sera pas possible de lui commander les « amuse-bouche ». Monsieur Inès demandera au TALMEUNIER.

Le 13/07 : le soir

19 h 30 apéritif offert par la municipalité

21 h 00 repas pique-nique, les chaises et les tables fournies par la municipalité

22 h 30 départ de la retraite aux flambeaux fournis par nous

23 h 30 feu d'artifice

00 h 00 bal public et buvette (voir si les pompiers sont toujours OK pour la tenir)

02 h 00 fin de la fête

Nous avons retenu pour DJ Eric JACOB (magic feeling)

Il faut penser au nettoyage du terrain du feu d'artifice AVANT, MAIS AUSSI APRÈS.

Pour l'apéro de début de soirée (vin rosé sirop de pêche, jus d'orange, jus de pomme). Nous commanderons à David ARRIF des « amuse-bouche » et Richard s'occupe des boissons (et des cacahuètes et chips).

Contactez CYCLAD pour obtenir des containers (prévenir secrétariat)

Monsieur Diocles demande des précisions pour le repas, car Monsieur Jouineau, président du comité de coordination a demandé s'il y avait besoin des bénévoles pour préparer un repas comme avant. Monsieur Inès confirme que le repas type pique-nique apporté par chacun a été retenu car il n'y aura pas besoin de jauge et d'inscription, ce qui est bien si les autorités prévoient de nouveaux protocoles sanitaires.

Monsieur Coudrin quitte la séance à 20 h 45.

Monsieur Merckel note qu'il faudra penser à établir les arrêtés de voirie adéquats et mettre de la « rubalise » pour matérialiser l'espace du feu d'artifice.

Monsieur Rodriguez indique qu'il s'occupera de CYCLAD.

QUESTIONS DIVERSES :

14. Demande de signaleurs pour le passage du Tour Poitou-Charentes le 24 août 2022.

La 36ème édition du TOUR POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE se déroulera du 23 au 26 août 2022 et traversera la commune de Bouhet le mercredi 24 août 2022 lors de la 2ème étape qui reliera PERIGNY (17) à VARS (16).

Pour information, l'itinéraire de l'épreuve sera le suivant :

- Mardi 23 août : CHAURAY (79) / PERIGNY (17)
- Mercredi 24 août : PERIGNY (17) / VARS (16)
- Jeudi 25 août :
 - o Matin : étape en ligne : NIEUIL L'ESPOIR (86) / VIVONNE (86)
 - o Après-midi : CLM : SMARVES (86) / VIVONNE (86)
- Vendredi 26 août : MANSLE (16) / POITIERS (86).

Outre les autorisations de circulation et de voirie qui devront être prises, la commune doit recenser « 2 SIGNALEURS CIVILS VOLONTAIRES pour occuper les postes clés répertoriés (...) en complément de la présence des forces de l'ordre présentes sous convention et déployées sur les points stratégiques du parcours ». Ces signaleurs devront être majeurs et posséder le permis B. Ils seront en outre vêtus de « gilets jaunes » lors du passage de la course. De plus amples informations pourront être transmises plus tard, mais ce sont les plus importantes.

Après avoir étudié l'itinéraire fourni par les organisateurs, les élus se rendent compte que la course ne fera qu'effleurer le territoire communal aux Haies. Ainsi, il est proposé qu'aucun signaleur ne soit proposé par la commune, à moins que des adhérents aux associations soient intéressés.

TOUR DE TABLE.

- Florence VILLAIN : RAS
- Jean-Daniel RODRIGUEZ : le logiciel Marbre a été acquis par la commune pour la gestion du cimetière. La société Néocim interviendra vendredi 6 mai 2022 pour prendre des photos.
- Yves LAMOUREUX :
 - o Les parkings réalisés récemment rue Leconte sont à nettoyer car la nature reprend ses droits.
 - o Il faudrait passer dans l'impasse du Jaud avec le broyeur de bernes.
 - o Un riverain de l'allée des Bleuets demande s'il est possible de planter des arbres sur les bords de la bassine (rétention d'eau). Monsieur Inès dit qu'il faudra se demander avant qui est le propriétaire. Les plantations, s'il y en a, seront faites à l'automne.
- Pierre-Yves MERCKEL assistera vendredi prochain à une réunion des correspondants défenses avec Monsieur Rodriguez, sur la journée, à Saint-Agnant. Monsieur Merckel était correspondant défense dans la précédente mandature, il a accepté d'accompagner Monsieur Rodriguez dans son rôle de titulaire actuel.
- Yanick DIOCLES :
 - o Il y a eu des dépôts sauvages dans le fossé en face des bornes d'apport volontaire de la Mouchenièrre récemment. Monsieur Rodriguez indique que les déchets (des jouets surtout) ont été récupérés par les agents communaux, par deux fois.
 - o Demande comment se passe l'intégration de l'agent arrivé le 1^{er} avril. Monsieur le Maire et Monsieur Rodriguez lui confirment que tout va bien. Si cet agent donne satisfaction tout au long de son contrat, il pourrait être fait appel à lui dans l'avenir. En plus c'est aussi un pompier volontaire de longue date à Surgères.
- Isabelle SIMONNEAU : RAS
- Pascal CHAUVÉAU : a assisté en avril à
 - o Une réunion SYRIMA et UNIMA : il y a eu des repérages des ouvrages sur les cours d'eau et un pointage de tous les secteurs à entretenir, méandres à créer : de gros budgets sont à prévoir sur le bassin versant du Curé notamment. Monsieur Lamoureux réagit en disant que c'est

étonnant de prévoir la création de méandres. Monsieur Chauveau lui répond qu'il ne fait que retranscrire ce qu'il a entendu.

- Une réunion organisée par le Groupement de Développement Agricole AUNIS : quatre points ont été abordés :
 - Le PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) : le bassin du Curé présente un déséquilibre chronique entre les prélèvements et la ressource en eau en période d'été. Le PTGE cherche à atteindre le bon état des différentes ressources en eau à l'horizon 2027. Projet porté par la Chambre d'Agriculture 17, la CDA La Rochelle et le SYRIMA.
 - Programme Re-Sources : a pour objectif de reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable des habitants de Nouvelle-Aquitaine. Un enjeu : sécuriser la production d'eau potable vis-à-vis des nitrates et résidus phytosanitaires notamment.
 - PAT (Projet Alimentaire de Territoire) : La Rochelle –Aunis-Ré. Il s'agit de proposer et de mettre en œuvre une politique alimentaire locale pour favoriser la santé des habitants, des producteurs et s'attacher à la protection et à la qualité de l'environnement. Cette transition alimentaire sera au service de l'économie agricole et alimentaire en visant à long terme, une diversification et une relocalisation de la production.
 - LRTZC (La Rochelle Territoire Zéro Carbone) : programme en 10 axes qui tend à réduire et compenser l'empreinte carbone du territoire (La rochelle, les deux Aunis et l'île de Ré) d'ici 2040.
- Richard Inès : RAS.
- Christophe RAULT demande aux élus de réfléchir à propos d'un éventuel tarif pour la dispersion des cendres de défunts dans le jardin du souvenir. Pour information deux communes pratiquent des tarifs allant de 30 à 50 €.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire encourage les élus qui le peuvent à participer aux différentes commémorations organisées par la commune.

Fin de séance à 21 h 15.

Le secrétaire de séance :
Jean-Daniel RODRIGUEZ

Le Maire :
Christophe RAULT